

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

La ferme du Meylemeersch, sise dans la vallée du Vogelzangbeek à Anderlecht, prend place dans un site qui présente différentes caractéristiques paysagères et scientifiques de haute valeur, pratiquement disparues ailleurs en Région de Bruxelles-Capitale.

Située au cœur d'un verger, elle jouxte un périmètre de 7 hectares qui a fait l'objet d'un classement en 2017, le *site* du Meylemeersch. Cette mesure de classement ne devait être comprise que comme une étape supplémentaire dans le cadre de la préservation de cette vallée. Les acteurs de terrain, soucieux de protéger les qualités écologiques, biologiques, éducatives et esthétiques du lieu, demandent toujours un élargissement de la zone classée à certaines autres parties dignes d'intérêt.

Parmi les dossiers toujours en suspens, figure la ferme du Meylemeersch. Cette ferme abandonnée est la propriété de « Citydev », qui avait déposé une demande de permis de démolition. En 2018, cette demande a été refusée et « Citydev » n'a pas introduit de recours.

Il avait été question que la société Choux de Bruxelles reprenne le site pour en faire une implantation HoReCa, mais le dossier n'a finalement pas abouti.

Depuis lors, cette ferme demeure désespérément abandonnée. Même les barrières de sécurité, qui encadraient la ferme en ruine, sont désormais effondrées et ne protègent plus rien. Plus aucun aménagement provisoire digne de ce nom n'a été correctement installé et il semble que le bâtiment fasse l'objet d'intrusions fréquentes.

Pourtant, il a été démontré que cet emplacement faisait de cette ancienne ferme un lieu stratégique pour l'implantation d'une fonction récréative et pédagogique, avec la possibilité d'accueillir un public venu du site d'Érasme.

La ferme pourrait également constituer un lieu propice pour le développement de l'agriculture urbaine, en s'inscrivant dans la continuité de projets de production alimentaire durables déjà présents dans les environs. Or, les années passent sans qu'ait été communiquée aucune avancée sur les projets développés par « Citydev » pour l'exploitation de cette ferme tristement abandonnée. Malgré de multiples appels à l'ordre City démontre une négligence coupable en laissant son bien littéralement s'effondrer. C'est en quelque sorte le contre-exemple parfait de bonne gestion publique d'un bien immobilier, sans compter que le bien mal sécurisé présente un danger manifeste.

Pouvez-vous me dire si depuis un an, vous avez eu des contacts avec « Citydev » pour être tenu informés de leurs projets (quels-sont-ils) et pour leur intimer leur obligation de propriétaire ? Des mesures ou sanctions ont-elles été prises à l'égard de cet opérateur public manifestement négligent ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

Lors d'une réunion technique en 2019, en présence de « Urban », « Bruxelles environnement » et la commune, "Citydev/ULB - Erasmus Sud" ont présenté un projet mixte: des activités productives et logements étudiants et l'occupation du site de la ferme du Meylemeersch pour des activités événementielles.

Si la mixité permettait de mutualiser certaines fonctions, ce projet ne donnait pas satisfaction, voire aucune perspective, sur les ambitions du développement complet des sites:

Le projet qui devait se développer sur le site de la ferme avait trop des questions sans réponse. Entre autre, la question de la circulation n'était pas claire et les limites du classement n'ont pas été prises en compte lors de la définition du projet qui a été présenté. Les demandeurs n'ont pas mesurés l'impact de la réglementation sur leur demande, surtout à proximité d'un site à préserver.

Des échanges pour adapter le projet se font entre « CityDev » et la région, la commune est consultée et accompagne les discussions autour du projet.

Chaque projet et son développement ultérieur, qu'il concerne l'ensemble du site ou seulement la ferme du Meylemeersch, contient de nombreuses questions auxquelles il faut répondre. Entre autre reste la question de savoir comment assurer l'accès et au projet.

La commune prête une attention particulière à ce que un nouveau projet puisse respecter la biodiversité du site en privilégiant une collaboration avec différents acteurs. La commune souligne le grand intérêt de développer un projet de qualité pour la Ferme et tout le reste du site le plus vite possible.

G. VAN GOIDSENHOVEN entend la réponse mais il rappelle que « CityDev » a déjà développé deux projets qui n'ont jamais abouti. « CityDev » a sciemment laissé s'effondrer ce bâtiment qui avait quelques qualités historiques et paysagères. S'il comprend bien, aujourd'hui « CityDev » n'a toujours pas redéposé de nouvelle demande de permis et laisse ce bâtiment sans sécurité valable, envahi de déchets. Il comprend qu'on puisse privilégier le dialogue mais pense que « CityDev » ne remplit pas ici les conditions minimales que l'on pourrait attendre d'un propriétaire. Ici, c'est un propriétaire public, ce qui est encore plus grave. La Région prétend qu'il faut lutter contre les bâtiments à l'abandon mais ici un opérateur régional fait tout le contraire depuis de trop longues années. Cela ne va pas ! Malgré les nombreuses discussions avec « CityDev » à ce sujet, il souhaite que le Collège pense sérieusement à des sanctions à l'égard de cet opérateur, à commencer par le fait que le Collège prenne en main la sécurisation de ce bâtiment et qu'il facture la chose. On ne peut maintenir cet état de fait. Les promeneurs de la vallée du Vogelenzang et qui veulent être au contact d'une nature préservée doivent passer devant ce chancre, ce qui n'est pas une belle image pour la commune. Il faut monter la pression par rapport à cet opérateur qui est très demandeur du soutien de la commune lorsqu'il s'agit d'obtenir un certain nombre de terrains pour ses objectifs mais qui, lorsque nous lui demandons d'intervenir et d'assurer ses devoirs de propriétaire, se montre sur ce dossier d'une négligence coupable. Dans un premier temps, il faut l'obliger à sécuriser ce bâtiment. Ensuite, on pourra se pencher sur la question du statut manifeste de ce bâtiment à l'abandon. Il faut faire respecter notre commune et ce magnifique quartier du Vogelenzang.